



# RAFP : UNE AUTRE REVENDICATION FO JUSTICE ENFIN ENTENDUE !

**COMMUNIQUÉ :**

**FO Justice – le 1<sup>er</sup> Octobre 2026**

Depuis des années, **FO Justice** porte une revendication simple et juste : permettre aux Personnels relevant des catégories active et super-active de percevoir la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) dès leur départ effectif à la retraite, sans attendre l'âge légal de droit commun.



## Nous n'avons jamais lâché ce dossier !

En octobre 2025, **FO Justice** saisissait officiellement notre Confédération, qui portait directement cette revendication auprès du Premier ministre par courrier du Secrétaire Général de la Confédération **FORCE OUVRIÈRE**, Frédéric Souillot.

Le 9 avril 2026, **FO Justice** remettait une nouvelle fois cette exigence sur la table lors de sa rencontre avec le cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics, en demandant explicitement le paiement de la RAFP dès le départ à la retraite des agents actifs et super-actifs.

Aujourd'hui, cette revendication est reprise dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, avec la liquidation anticipée de la RAFP pour les catégories active et super-active.

► Des saisines, des courriers, des rencontres ministérielles et une revendication portée sans relâche : les écrits restent et les faits parlent !

**FO Justice** restera vigilant sur la rédaction définitive du dispositif, de ses modalités d'application et de son adoption par le Parlement lors du vote du PLF.

## FO JUSTICE : DES REVENDICATIONS, DU TRAVAIL, DES RÉSULTATS !